

POINT D'ENTRETIEN	FREQUENCE D'ENTRETIEN	CE QUI ARRIVE EN PREMIER	INDICATION DU COMPTEUR TOTALISATEUR (NOTE (3))					
			TOUS LES	1.000 km (600 mi.)	6.000 km (3.600 mi.)	12.000 km (7.200 mi.)	18.000 km (10.800 mi.)	Se reporter en
	CHAÎNE DE TRANSMISSION		TOUS LES 1.000 km (600 mi.)					Page 148
	BATTERIE	MOIS						Page 154
	LIQUIDE DE FREIN (AV)	MOIS 2 ANS °R				*R		Page 128
	USURE PLAQUETTE/MACHOIRE DE FREIN							Page 128,134
	CIRCUIT DE FREINAGE							Page 128-138
*	CONTACTEUR DE LAMPE DE FREIN							
*	FAISCEAU DE PHARE							
	EMBRAYAGE							Page 122
	BEQUILLE LATÉRALE							Page 138
*	SUSPENSION							
*	ECROUS, BOULONS, DISPOSITIFS DE FIXATION							
**	ROUES							
**	ROULEMENT DE TÊTE DE FOURCHE							

* Doit être entretenu par un concessionnaire officiel Honda, à moins que le propriétaire ne possède les outils et renseignements techniques appropriés et qu'il soit qualifié; lire le manuel d'atelier officiel de Honda.

** Par souci de sécurité, nous conseillons de faire entretenir ces points par un concessionnaire officiel Honda.

NOTE: (1) Entretenir plus fréquemment lors d'une conduite en régions poussiéreses.

(2) Augmenter la fréquence d'entretien lors d'une conduite sous la pluie ou à pleins gaz.

(3) Pour les indications plus élevées du compteur totalisateur, répéter les fréquences d'entretien indiquées ici.